



# Guide d'enseignement

**GASTROENTÉROLOGIE**

**POST-COLOSCOPIE**

## Après la coloscopie longue ou la coloscopie courte

Vous pourrez retourner à votre alimentation habituelle et prendre vos médicaments, tel que précisé par votre médecin.

### Si vous avez reçu un calmant :

- Le ou les médicaments qui vont être donnés vous ont légèrement endormi et ont diminué votre douleur pendant l'examen.
- Une infirmière assurera votre surveillance pendant une période minimale de 30 à 60 minutes jusqu'à ce que vous soyez bien réveillé.
- Pour le retour à la, vous devez **OBLIGATOIREMENT** être accompagné puisque vous ne pourrez pas conduire votre véhicule.
- Dans les 24 heures qui suivent votre examen :
  - ✓ Être en présence d'un adulte et ne pas rester seul.
  - ✓ Ne pas conduire un véhicule ou utiliser une machinerie dangereuse.
  - ✓ Ne pas consommer d'alcool ou de médicaments/drogues pouvant vous endormir.
  - ✓ Vous pouvez être plus endormi et avoir moins d'équilibre lorsque vous êtes debout.

Vous pourrez avoir de la difficulté à vous concentrer. Ainsi, il est recommandé de :

- Ne pas retourner au travail le même jour que l'examen.
- Ne pas prendre de décision importante.
- Ne pas faire d'activité pouvant être dangereuse.

Si vous présentez l'un des symptômes dans les heures qui suivent votre examen, présentez-vous à l'urgence :

- Douleur abdominale sévère ou qui persiste.
- Saignements importants par le rectum.
- Fièvre.
- Vomissements.
- Très endormi, difficile à réveiller.
- Respiration à moins de 8/minute.
- Visage ou mains avec peau bleutée ou grisâtre.

Pour tout signe inhabituel qui vous inquiète, présentez-vous à l'urgence.

Pour toute question, communiquez avec Info-Santé en signalant le 8-1-1 (service 24 heures par jour, 7 jours par semaine).

## Notes personnelles :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le **jour mois année**. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.



### Droits d'auteur

Aucune reproduction complète ou partielle de ce document n'est permise sans l'autorisation écrite du CHU de Québec-Université Laval et autre(s) au besoin. © CHU de Québec ou autre(s) au besoin, 2018. Toutefois, vous pouvez l'imprimer et l'utiliser pour un usage professionnel.